

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017
(non vérifiés)

Rapport de mission d'examen

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net (déficit)

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

J. Kim Tanner, CPA, Ltée

Comptable professionnel agréé

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux commissaires de la Commission des droits de la personne du Yukon :

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission des droits de la personne du Yukon au 31 mars 2017, ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net (déficit) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice qui vient de se terminer. Ces états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Mon examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues au Canada. Il a été effectué au moyen de prises de renseignements, de procédés analytiques et de discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par la Commission.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif et que les résultats ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux conditions de l'accord de transfert intervenu au cours de l'exercice avec le gouvernement du Yukon.



COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

Whitehorse, Yukon
Le 17 mai 2017

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2017
(non vérifié)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	47 926 \$	20 683 \$
Créances	1 160	—
Frais payés d'avance	<u>9 165</u>	<u>14 970</u>
	58 251	35 653
MATÉRIEL (notes 2a et 4)	<u>13 419</u>	<u>6 064</u>
	<u><u>71 670 \$</u></u>	<u><u>41 717 \$</u></u>
 PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	29 071 \$	17 801 \$
Salaires	<u>55 513</u>	<u>21 550</u>
	<u>84 584</u>	<u>39 351</u>
 ACTIF NET		
INVESTI DANS LE MATÉRIEL (notes 2a et 4)	13 419 \$	6 064 \$
NON AFFECTÉ (DÉFICIT)	<u>(26 333)</u>	<u>(3 698)</u>
	<u>(12 914)</u>	<u>2 366</u>
	<u><u>71 670 \$</u></u>	<u><u>41 717 \$</u></u>

APPROUVÉ PAR :



Commissaire

Commissaire

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2017
(non vérifié)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
REVENUS		
Subvention du gouvernement pour les activités	677 972 \$	598 000 \$
Subvention du gouvernement pour la formation	13 689	3 095
Dons et autres recettes	1 768	345
Revenu d'intérêts	247	312
	<u>693 676</u>	<u>601 752</u>
DÉPENSES		
Administration		
Rapport annuel	4 179	1 749
Cotisations des membres	1 588	4 300
Entretien et réparation d'équipement	12 626	11 879
Intérêts et frais bancaires	669	324
Fournitures de bureau	5 441	4 836
Poste, fret et messagerie	917	487
Honoraires	3 173	3 465
Abonnements, publications et films	2 886	6 367
Téléphone et Internet	8 482	7 788
	<u>39 961</u>	<u>41 195</u>
Personnel		
Formation et déplacements	25 181	8 256
Assurance responsabilité des employés	8 972	5 018
Salaires et avantages sociaux	501 278	456 502
	<u>535 431</u>	<u>469 776</u>
Commission		
Honoraires des commissaires	15 40	14 200
Assurance responsabilité	5 900	5 900
Formation des commissaires	4 780	3 997
Rencontres et réceptions	3 196	1 561
	<u>29 276</u>	<u>25 658</u>
Sensibilisation du public		
Bibliothèque et ressources documentaires	3 046	—
Activités spéciales	3 638	1 960
Site Web et imprimés	803	3 276
	<u>7 487</u>	<u>5 236</u>

...suite à la page suivante

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2017
(non vérifié)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Gestion des plaintes		
Services juridiques et de contrats	46 928 \$	500 \$
Enquêtes	1 315	176
Frais juridiques	1 236	2 460
	<u>49 479</u>	<u>3 136</u>
Fonctionnement		
Assurance	1 284	1 507
Entretien	1 800	1 800
Loyer	39 500	39 500
	<u>42 584</u>	<u>42 807</u>
 TOTAL DES DÉPENSES	 <u>704 218</u>	 <u>587 808</u>
 EXCÉDENT (DÉFICIT) – REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	 <u>(10 542) \$</u>	 <u>13 944 \$</u>

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON
 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (DÉFICIT)
 POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2017
 (non vérifié)

	Investissem ents dans le matériel	Actif net non affecté	Net 2017	Net 2016
SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	6 064 \$	(3 698) \$	2 366 \$	(7 533) \$
Excédent (déficit) – revenus par rapport aux dépenses	–	(10 42)	(10 542)	13 944
Transferts interfonds	–	(12 093)	(12 093)	(2 133)
Acquisition de matériel	12 093	–	12 093	2 133
Amortissement du matériel	(4 738)	–	(4 738)	(4 045)
TOTAL À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>13 419 \$</u>	<u>(26 333) \$</u>	<u>(12 914) \$</u>	<u>2 366 \$</u>

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2017
(non vérifié)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ENTRÉE (SORTIE) DE FONDS LIÉE AU FONCTIONNEMENT		
Subvention du gouvernement du Yukon	690 801 \$	601 095 \$
Autres rentrées de fonds liées au fonctionnement	1 468	595
Fonds engagés pour les salaires et avantages sociaux	(501 468)	(479 790)
Sorties de fonds liés aux coûts de fonctionnement	<u>(151 712)</u>	<u>(124 644)</u>
	<u>39 089</u>	<u>(2 744)</u>
 RENTRÉE (SORTIE) DE FONDS LIÉE AU FINANCEMENT		
Acquisition de matériel	<u>(12 093)</u>	<u>(2 133)</u>
 RENTRÉE (SORTIE) DE FONDS LIÉE AUX INVESTISSEMENTS		
Intérêts créditeurs sur les dépôts à terme et l'épargne	<u>247</u>	<u>312</u>
 ENTRÉE (SORTIE) NETTE DE FONDS		
	27 243	(4 565)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	<u>20 683</u>	<u>25 248</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'ANNÉE	<u>47 926 \$</u>	<u>20 683 \$</u>

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2017
(non vérifiées)

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Commission des droits de la personne du Yukon est un organisme à but non lucratif chargé de faire enquête lorsqu'une plainte alléguant une infraction aux droits de la personne est déposée au Yukon et de régler le cas. L'organisme a été constitué et est financé par le gouvernement du Yukon pour appliquer la *Loi sur les droits de la personne*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Commission des droits de la personne du Yukon se fonde sur les normes comptables canadiennes pour la présentation d'ensemble de ses états financiers. La section qui suit est un sommaire des politiques comptables utilisées.

a) Amortissement

L'achat de matériel est comptabilisé au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. Le matériel est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués à la note 4.

L'amortissement pour l'exercice totalise 4 738 \$ (4 045 \$ en 2016).

Le montant indiqué au poste « Acquisition de matériel » représente le coût total du matériel acquis par la Commission, après amortissement.

b) Comptabilisation des produits

La Commission des droits de la personne du Yukon applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou d'apports à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

c) Dons de matériel

Les dons reçus sous forme d'immobilisations et de matériel sont comptabilisés à la juste valeur des biens reçus et inscrits à titre de revenus au poste « Dons et autres recettes ».

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2017
(non vérifiées)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Incertitude relative à la mesure – utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les recettes et dépenses déclarées pendant l'exercice visé. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

e) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Commission comptabilise ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur à la comptabilisation initiale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les dépôts à terme, les CPG et les comptes clients. Les passifs calculés au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et les salaires à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une dépréciation possible. Le montant de la dépréciation est ensuite comptabilisé dans l'état des résultats. Les pertes de valeur précédemment comptabilisées peuvent être reprises à hauteur d'une amélioration, directement ou en ajustant le compte de provision, à condition que la valeur résultante ne dépasse pas celle qui aurait été comptabilisée à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats.

Coûts de transaction

La Commission comptabilise ses coûts de transaction en résultat net pour l'exercice dans lequel ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments qui ne seront pas subséquemment évalués à la juste valeur est reflétée dans les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur

origine, leur émission ou leur prise en charge.

3. GESTION DES CAPITAUX

Les capitaux de la Commission sont des actifs nets non affectés (déficit), c'est-à-dire le surplus (déficit) accumulé de revenus par rapport aux dépenses. Les capitaux sont gérés de façon à ce qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles pour honorer les engagements actuels et futurs de la Commission.

4. MATÉRIEL

		2017		2016
	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et agencement	20 %	11 829 \$	4 840 \$	6 989 \$
Matériel informatique	55 %	<u>18 845</u>	<u>12 415</u>	<u>6 430</u>
		<u>30 674 \$</u>	<u>17 255 \$</u>	<u>13 419 \$</u>
				<u>6 064 \$</u>

5. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission des droits de la personne du Yukon se composent de l'encaisse, des comptes clients, des comptes fournisseurs et des revenus reportés. Sauf indication contraire, les gestionnaires sont d'avis que la Commission n'est exposée à aucun risque particulier découlant de ces instruments financiers, qu'il s'agisse de risque de crédit ou de risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt ou des taux de change. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable.

a) Risque lié aux taux d'intérêt

Les risques liés aux taux d'intérêt découlent du fait de détenir des placements à taux fixe. Les sommes investies et la nature à court terme de ces placements minimisent le risque.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la difficulté que pourrait avoir la Commission pour remplir les obligations liées à son passif. Les comptes fournisseurs de la Commission doivent tous être payés dans un délai d'un an. À l'heure actuelle, l'actif de la Commission (encaisse, créances et frais payés d'avance) n'est pas supérieur à son passif, ce qui pourrait entraîner des problèmes de flux de trésorerie. La Commission juge que cette situation sera temporaire et sans conséquence sur ses activités futures.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS 2017
(non vérifiées)

6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Commission dépend économiquement du gouvernement du Yukon du fait que les fonds reçus de ce dernier constituent sa principale source de revenus de fonctionnement.

7. CONTRAT DE LOCATION

La Commission a une entente de location de locaux arrivant à échéance en novembre 2017. Le loyer mensuel à verser est de 3 291,66 \$.

Selon ce contrat, la Commission jouit de l'option prioritaire de renouveler l'entente de son propre gré pour une période additionnelle de cinq ans, le loyer mensuel étant négocié au moment du renouvellement.